

*Article 31 du Règlement***LES PROPOS TENUS PAR LE MINISTRE DES
PÊCHES ET DES OCÉANS**

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, il y a trois mois, lors d'un dîner organisé pour collecter des fonds à l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre des Pêches et des Océans a fait des commentaires désobligeants et insultants envers les femmes.

Dans le mois qui a suivi, moi, d'autres personnes et des groupes de ma province avons écrit au premier ministre pour l'exhorter à demander des excuses au ministre. Nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

La semaine dernière, nous avons souligné la Journée internationale des femmes et la contribution des femmes à notre société. À mon avis, le moins que le premier ministre puisse faire, c'est de se dissocier des commentaires du ministre et de lui demander des excuses.

À moins de cela, le premier ministre montrera qu'il n'est pas prêt à s'engager à garantir aux femmes qu'elles sont traitées avec dignité, avec respect et en toute égalité.

Nous attendons un exemple. Nous verrons si le gouvernement a compris le message véhiculé par la Journée internationale des femmes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, le Canada est aux premières lignes de la lutte contre l'amincissement de la couche d'ozone.

En août dernier, le gouvernement a lancé un plan vert de 25 millions de dollars pour accélérer la mise en oeuvre du programme national de réglementation. Depuis 1986, le Canada a réduit sa consommation de CFC de moitié et il s'est engagé à éliminer la production et l'importation sur son territoire de CFC au plus tard en 1997.

Le gouvernement travaille également de concert avec les provinces à l'élaboration d'un plan d'action national complet pour promouvoir la conservation, la récupération et le recyclage des produits chimiques contribuant à l'amincissement de la couche d'ozone. De plus, le gouvernement fournira aux Canadiens des rapports réguliers sur l'état de la couche d'ozone et sur les répercussions de son amincissement sur les rayons ultraviolets d'origine solaire.

LES PENSIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il y a eu récemment un cas à Winnipeg où une femme âgée de 58 ans s'est vue refuser la prestation de survivant. Son mari avait vécu avec une autre femme pendant un an avant sa mort.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a décidé que l'autre personne avait droit à cette pension. Dans le cas présent, l'épouse de cet homme avait vécu avec lui pendant 18 ans et n'a eu droit à rien. Aucun divorce n'avait été prononcé.

Si cela s'était produit avant 1987 et si on avait contesté la décision, le ministre de la Santé aurait pu se prononcer sur cette situation. Maintenant un particulier n'a qu'à prouver qu'il a vécu en concubinage avec une autre personne, pour avoir droit à cette pension.

Assurément, il doit y avoir une façon plus équitable de procéder. Agir autrement serait faire preuve du manque de compassion que le gouvernement a manifesté à l'égard des familles canadiennes et de la situation en question.

* * *

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, comme on l'a annoncé au début de la semaine, les Ontariens jouiront bientôt d'un privilège limité jusqu'ici à l'Ouest.

À partir du mois de mai, les Ontariens pourront en effet acheter de l'essence à base d'éthanol. Grâce à l'association visionnaire de Sunoco et des United Cooperatives of Ontario—vous allez les aimer ces coopératives, monsieur le Président—, les Ontariens vont avoir un tout nouveau marché pour écouler certains de leurs produits, et les consommateurs en Ontario pourront mettre dans leur voiture de l'essence à base d'éthanol de la même qualité que celle qualifiée de «choix environnemental», qui est vendue dans les stations d'essence de la société Mohawk dans l'Ouest.

Ça va réduire de centaines de milliers de tonnes la quantité de produits carbonés extraite du sous-sol et introduite dans la biosphère chaque année, et diminuer de 30 p. 100 les émissions d'oxydes de carbone. Tels sont les bienfaits de l'essence à base d'éthanol.